

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un titre ou d'un diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école et fixant le nombre de postes offerts à ce concours ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou d'un diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école, ouvert au titre de l'année 2025, est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Thierry GROGNET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Stéphanie GROUDIEV
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Isabelle DE COURS DE SAINT GERVASY
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Marie-Madeleine GEROUDET
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de LILLE

Mme Cécile GOBBO
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Guillaume MOLINIER
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Dominique ROUET
Conservateur général des bibliothèques

Académie de NORMANDIE

M. Philippe SANTANA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Marc SCHERER
Conservateur des bibliothèques

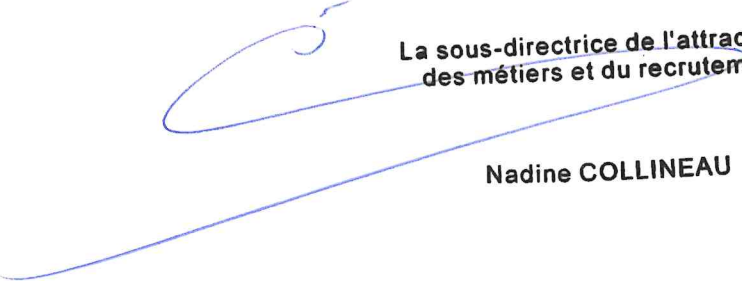
Académie de PARIS

Mme Aurélie THOMAS
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 octobre 2025



**La sous-directrice de l'attractivité
des métiers et du recrutement**

Nadine COLLINEAU